

# FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE 3 ROUES / QUAD

## 25 ANS

### FRANCE MOTO ASSURANCES

• Le spécialiste de l'assurance deux-roues depuis plus de 25 ans !

#### 1

**PROTECTION DU PILOTE JUSQU'À**  
1 000 000 €

#### 2

**FORFAIT PETIT ROULEUR<sup>2</sup>**  
2 000 KM  
4 000 KM

#### 3

**CASQUE / GANTS VALEUR À NEUF PENDANT 3 ANS**

#### 4

**PRÊT D'UN VÉHICULE JUSQU'À 30 JOURS**

#### 5

**FRANCHISE DÉGRESSIVE<sup>3</sup>**  
(Ø APRÈS 5 ANS SANS SINISTRE)

○ EXCLUSIVITÉ FMA ASSURANCES

## L'OFFRE EN DÉTAIL

- **GARANTIE PROTECTION DU PILOTE** : Nous garantissons les préjudices subis en cas d'accident corporel, que vous soyez responsable ou non.  
**La garantie Essentielle** vous indemnise en cas d'AIPP jusqu'à 250 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 250 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 250 000).  
**Capital décès** : 250 000 €, 20 000 € pour le conjoint ou concubin, 7 500 € par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à hauteur de 4 000 €. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 500 000 €.  
**La garantie Étendue** vous indemnise en cas d'AIPP jusqu'à 500 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 500 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 500 000).  
**Capital décès** : 500 000 €, 30 000 € pour le conjoint ou concubin, 10 000 € par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à hauteur de 4 000 €. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 1 000 000 €.
- **PROTECTION JURIDIQUE** : Nous vous assistons pour tout litige rencontré lors de la conduite du véhicule garanti. Nous prenons en charge les frais engagés pour suivre un stage de récupération de points (280 €) ou pour repasser le permis de conduire (500 €) suite à la perte de points.
- **GARANTIE SÉRÉNITÉ COUP DUR** : Nous prenons en charge vos cotisations d'assurance dans la limite de 1 000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP CASE 250** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement (casque, gants, blouson, etc...) contenu dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 250 €.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP CASE 500 +** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement (casque, gants, blouson, etc...) ainsi que le vol des clés, papiers et bip contenus dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 500 €.
- **OPTION GARANTIE VALEUR D'ACQUISITION 12 MOIS** : Nous indemnisons le véhicule sur sa valeur d'acquisition.
- **OPTION RACHAT DE FRANCHISE TOTALE** : En cas de vol, incendie ou de dommages, aucune franchise ne sera retenue. (Non applicable aux conducteurs de moins de 25 ans et aux conducteurs avec un profil Risque Aggravé).
- **OPTION RACHAT DE FRANCHISE PARTIELLE** : En cas de vol, incendie ou de dommages au véhicule, la franchise contractuelle sera réduite de moitié. (Non applicable aux conducteurs de moins de 25 ans et aux conducteurs avec un profil Risque Aggravé).
- **OPTION FORFAIT PETIT ROULEUR** : Bénéficiez d'une réduction sur votre cotisation d'assurance si vous roulez moins de 4 000 km ou moins de 2 000 km par an.
- **GAMME « FIRST »** : 4 formules économiques, avec uniquement les garanties indispensables au meilleur prix.

<sup>1</sup> dans un périmètre de 50 km du lieu de l'accident ou de la panne

<sup>2</sup> disponible pour les modèles de plus de 125cc

<sup>3</sup> dès la 2<sup>e</sup> année